



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal
du 25 mai 2020 à 19h30**

Ordre du jour :

1. Communications du Conseil administratif relatives à la pandémie de COVID-19
2. Rapports des Commissions et des délégués
 - 2.1 Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité sur la DD 113260-RD demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17A, 17B, 17C
 - 2.2 Rapport du Groupe de travail « Place de Carantec » concernant la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 5'950'000.- destiné à la réalisation du projet Carantec
3. Projets de délibérations
 - 3.1 Délibération relative à la DD 113260-RD demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17A, 17B, 17C
 - 3.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 5'950'000.- destiné à la réalisation du projet Carantec – Bâtiments C et D, parking et aménagements extérieurs, dont une place et un parc publics
 - 3.3 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 180'000.- destiné à la réalisation des travaux d'extension du Foyer de jour, sis à l'Ancienne-Route 72

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) - Robin BLEEKER (PLR) - Saïd BOUCHAREB (UDC) - Francisco BRADLEY, Président (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Valentino CAVALIERI (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA MARTIN (VERTS) - Peta GIROD (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Olivier LEGERET (PLR) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Sylvie MENETRE (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Secrétaire (UDC) – Michel POMATTO (SOC) - Sandra PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) - Marianne SCHIRATO (VERTS) - Yann SIMETH (SOC) – Eric STEINER (PLR) - Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) - Christophe WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste
M. Nicolas GIL, Chargé de communication du Grand-Saconnex

Sont excusés :

MM. Laurent GROLMUND (INDEPENDANT) – Eric PORTIER (GAG)

1. Communications du Conseil administratif relatives à la pandémie de COVID-19

M. COMTE aimerait remercier les personnes et associations qui se sont proposées pour venir en aide aux habitants. Il indique que les propositions ont largement dépassé les demandes d'aides. Par ailleurs, une partie des employé communaux a été redirigée pour participer à l'effort.

M. COMTE explique que cette crise aura un impact financier conséquent, même s'il est pour le moment difficile à dire dans quelle proportion. Il imagine qu'il y aura au moins 15% de chute de revenus, ce qui représenterait un déficit de plusieurs millions de francs. Un certain nombre de budgets ont été dépassés, notamment pour les actions sociales et les produits d'entretiens. Le Conseil municipal sera tenu informé selon les règles en vigueur.

M. FAVRE informe les conseillers municipaux de l'issue de la plainte pénale déposée contre d'anciens responsables du service des finances. Si tout se passe comme prévu, une décision pourrait être rendue dans le courant du mois de juin. Par ailleurs, la séance de Toutes commissions réunies de mars ayant été annulée, il invite les conseillers municipaux à se référer au courrier de M. Jean-Marc COMTE de 5 avril concernant le rapport 149 de la Cour des comptes.

M. JIMAJA dit que lorsqu'en 1973 E.F. Schumacher écrivait « Small is beautiful », qui parlait de la société à la mesure de l'Homme, on n'imaginait certainement pas vivre 47 ans plus tard une telle crise qui appellerait à vivre dans une telle société. Par rapport aux

événements du 1^{er} août, le Conseil fédéral a interdit les rassemblements de plus de 1000 personnes jusqu'au 31 août. Le Conseil administratif travaille donc sur des projets allégés et innovants en attendant les nouvelles recommandations du CF et du Conseil d'Etat. Le Conseil administratif se réunira la semaine prochaine pour déterminer la suite, cependant dans la situation actuelle il est difficile d'imaginer pouvoir faire des feux d'artifice comme chaque année.

2. Rapports des commissions et des délégués

2.1 Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité sur la DD 113260-RD demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17A, 17B, 17C

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

M. POMATTO aimerait savoir pourquoi une personne a voté contre ce rapport.

Mme PRUNCU CUTILE explique qu'il y avait deux variantes : soit s'opposer, soit ne pas entrer en matière, et elle estimait qu'il fallait s'opposer car, outre le souci de l'abattage de certains arbres importants, il y avait également certaines oppositions de la part des voisins. Elle voulait que la demande soit refusée tant que les besoins de la commune et de voisins ne seraient pas satisfaits.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

2.2 Rapport du Groupe de travail « Place de Carantec » concernant la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 5'950'000.- destiné à la réalisation du projet Carantec

*M. COMTE donne lecture de son rapport.
Arrivée de M. BOUCHARÉB à 19h54.*

M. EYA NCHAMA s'est abstenu car, durant les débats, il s'est fait couper deux ou trois fois et avait l'impression de ne pas faire partie de la commission.

M. CUDRE s'est également abstenu car, même si le Président et le personnel de la commune avaient bien préparé la séance, le format de vidéoconférence rendait les débats impossibles. Certains de ses collègues ne comprenaient pas qu'il ne fallait pas monopoliser la parole. Les rendez-vous sociaux fonctionnaient bien sur Zoom, cependant au niveau de la politique communale, il pense qu'il est mieux d'être en présentiel comme ce soir.

Mme SCHIRATO ne comprend pas pourquoi certains montants atteignent de tels sommets pour un crédit d'étude.

M. COMTE propose de répondre à ces questions pendant le débat sur la délibération.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

3. Projets de délibérations

3.1 Délibération relative à la DD 113260-RD demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17A, 17B, 17C

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE aimerait remercier l'ensemble de la commission Aménagement du territoire, mobilité, qui a énormément travaillé ces cinq dernières années, sur des projets variés et complexes. Concernant la délibération, il rejoint l'avis de la commission, c'est-à-dire de ne pas se prononcer tant que le moratoire n'est pas levé, et qu'il faut d'abord travailler sur le PDCom et élaborer une stratégie concernant la zone 5.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 « oui », 1 « non » et 1 abstention

de ne pas instruire le dossier DD 113260-RD demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17a, 17b, 17c

3.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 5'950'000.- destiné à la réalisation du projet Carantec – Bâtiments C et D, parking et aménagements extérieurs, dont une place et un parc publics

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Mme PORTIER à 20h05.

M. COMTE tient à remercier le groupe de travail pour sa compréhension dans l'organisation de la dernière séance, compliquée par la pandémie. Il regrette les coupures qui ont entaché la rencontre par visioconférence. Cependant il estime que cette séance s'est finalement bien déroulée, que tous ont pu poser les questions qu'ils avaient sur le crédit d'étude. Il souligne le fait que les crédits d'études représentent souvent environ 10% du montant total des travaux (en l'occurrence 56'000'000 frs). Il croit même que pour la Ferme Pommier cette proportion était encore plus importante à cause des transformations. Ce crédit d'étude est donc basé sur le coût global de 56 millions pour les bâtiments C (habitations et activités), D (villa des Médecins), la place et le parc publics et le parking souterrain. Il faut cependant distinguer le coût global des travaux du coût qui sera véritablement à la charge de la commune en fin de réalisation, c'est-à-dire environ 12 millions de francs pour le parc, la place, et la réhabilitation de la Villa des médecins, pour lesquels la commune aura encore droit à des subventions importantes. Par exemple,

le Projet d'agglomération subventionnera le coût de la place à 50% (maximum 4 millions), le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) financera les espaces publics et le parc à hauteur de 50 frs/m², le FIE (Fonds intercommunal d'équipement) participera aux modifications de routes et infrastructures, et le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) participera au déplacement des conduites d'infrastructures, ce qui signifie que la participation réelle de la commune en fin de chantier sera bien plus réduite. Quant au reste, il s'agit d'une opération immobilière qui dégagera un rendement. Celui-ci sera évalué plus précisément lors de l'étude ; il pourrait servir par exemple à aider l'exploitation du futur centre culturel ou à soutenir le projet culturel de la Place de Carantec. L'enjeu de ce crédit d'étude est donc important car il ne s'agit pas seulement de réhabiliter le cœur du Grand-Saconnex, mais aussi d'anticiper un nouveau projet culturel pour la commune.

M. COMTE rappelle par ailleurs qu'une part importante du crédit est dévolue à la concertation avec les citoyens, les voisins, les habitants du Grand-Saconnex. Il ajoute que le projet culturel avance bien et qu'une visite des différents locaux communaux est prévue le lendemain avec le Conseiller d'Etat.

Mme PRUNCU CUTILE explique qu'elle s'est opposée à cette délibération en commission car elle trouvait les honoraires de certains mandataires très élevés, par exemple ceux de l'architecte paysagiste. Elle se demande si la commune peut vraiment se permettre de payer de tels honoraires alors que l'on ne connaît pas encore les retombées financières de la crise actuelle.

Mme PORTIER et MM. BOUCHARÉB et WAGNER quittent la séance à 20h20.

Mme SCHIRATO demande des précisions quant à la répartition des coûts, et aimerait savoir le coût total des bâtiments qui incombent à la commune.

M. COMTE répond que les coûts des travaux à charge de la commune pour les bâtiments C et D, la place de Carantec, le parc et le parking, se montent à 56 millions.

Mme MICHAUD ANSERMET explique que Mme PORTIER, M. BOUCHARÉB et M. WAGNER ont dû quitter la séance parce qu'ils étaient bouleversés par la nouvelle du décès de M. Jean-Jacques Maulaz, dans un accident qui a eu lieu un peu plus tôt dans la soirée, juste sur la route devant la mairie.

La parole n'étant plus demandée, M. M. STEINER donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 19 « oui », 1 « non » et 1 abstention

1. De lancer l'étude détaillée de la construction des différentes parties d'ouvrage du projet Carantec, à savoir :

- a. Bâtiment C : logements et activités.*
- b. Bâtiment D : Maison des médecins avec un programme culturel.*
- c. Parking souterrain.*
- d. Aménagements extérieurs : place et parc publics.*

2. *D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 5'950'000.-.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine financier.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 5'950'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.*

3.3 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 180'000.- destiné à la réalisation des travaux d'extension du Foyer de jour, sis à l'Ancienne-Route 72

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. JIMAJA explique que la présentation de cette délibération (*annexe 1*) aurait dû être faite en commission, mais qu'à cause de l'épidémie il a décidé de venir directement au Conseil municipal avec cet objet. Il rappelle que les documents ont été mis à disposition sur CMNet. Concernant les deux variantes, c'est la n°1 qui a été privilégiée par le directeur général et son équipe, car la variante n°2 obligeait à fermer le Foyer de jour temporairement. Les travaux sont estimés à 180'000 frs.

M. POMATTO demande quand pourront commencer les travaux.

M. JIMAJA qu'ils commenceront dès qu'ils auront les crédits. Ils vont demander une procédure accélérée ce qui devrait prendre 30 jours à 2 mois. Il souligne le fait qu'avec cette variante, il n'y aura pas besoin de fermer le bâtiment, donc les usagers pourront continuer d'aller au foyer de jour.

Mme GIROD remarque qu'avec cette dépense, la capacité d'accueil du Foyer ne sera pas augmentée.

M. JIMAJA précise que la surface était trop petite, mais que cette extension permettra de se mettre en conformité.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

à l'unanimité des membres présents, soit 21 voix

1. de faire valoir la clause d'urgence pour pouvoir réaliser ces travaux aussitôt que possible,
2. de procéder à l'exécution des travaux d'extension du Foyer de jour selon la variante 1 ; extension simple,
3. d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 180'000.-,
4. de comptabiliser la dépense de CHF 180'000.- à l'actif du bilan dans le patrimoine financier,
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 180'000.-.

Divers

Le Président lit un courrier de la part de M. GROLIMUND à l'intention du Conseil municipal (*annexe 2*). Le Président prend ensuite quelques minutes pour s'adresser aux conseillers municipaux (*annexe 3*).

Mme GIROD aimerait savoir comment les derniers PV de la législature vont être approuvés.

Le Président rappelle qu'un e-mail avec les instructions a été envoyé à tout le monde.

Mme MAMIN-TISSOT lit une lettre de remerciements adressée à M. Jean-Marc COMTE (*annexe 4*).

M. CUDRE est ému de s'adresser à Bertrand FAVRE pour sa dernière séance en tant que Conseiller administratif. Il rappelle son parcours politique : cela fait 20 ans qu'il œuvre pour la commune puisqu'il est entré au Conseil municipal en 2000. Maire à deux reprises, il a toujours servi avec cœur et honnêteté pour le Grand-Saconnex. M. FAVRE a toujours été ouvert au dialogue, consciencieux et a dirigé le département avec résilience, avec pour résultat une commune aux finances saines. En plus de son engagement humaniste et libéral, M. FAVRE a développé de nombreux projets d'arborisation qui lui tenaient à cœur. Il s'est donné sans compter pour la commune. M. CUDRE note par ailleurs les exploits sportifs de M. FAVRE, qui a participé aux courses des Conseillers municipaux et représentait la commune chaque année à Bernex avec d'excellents résultats. C'est avec beaucoup de regrets que les élus prennent congé de lui, et au nom du PLR il aimerait dire un grand merci du fond du cœur pour tout ce que M. FAVRE a fait pour le Grand-Saconnex, et lui souhaite une bonne route pour la suite de sa carrière.

M. E. STEINER se joint à tous les remerciements et informe les conseillers qu'une fête sera organisée probablement cet automne pour réunir les anciens conseillers municipaux avec les nouveaux.

M. POMATTO remercie M. BRADLEY pour cette dernière année un peu difficile, ainsi que Mme BURKHALTER pour tout son parcours.

M. EYA NCHAMA mentionne une anecdote qu'il a vécue avec M. Eric STEINER. Une dame les voyant discuter s'est étonnée de les voir parler alors qu'ils sont de partis opposés, ce à quoi M. E. STEINER a répondu qu'après le vote ils étaient toujours amis. M. EYA NCHAMA ajoute qu'il a beaucoup d'amis qui ne sont pas socialistes, mais il est particulièrement

proche de M. E. STEINER avec qui il faisait du covoiturage pour aller à Bernex, ce qui était l'occasion de parler de tout et de rien. Il a énormément apprécié son amitié et tenait à lui rendre hommage ce soir et à le remercier. Il ne va pas refaire la liste de tous ceux qui partent, toutefois il note avoir eu d'excellents rapports avec les magistrats sortants.

Mme MICHAUD ANSERMET adhère, elle-aussi, aux remerciements, et remercie plus particulièrement M. COMTE et M. LEGERET pour leur travail au sein de la commission Aménagement du territoire et mobilité. Elle remercie également M. FAVRE ainsi que toutes les personnes qui partent, et qui vont lui manquer. Par ailleurs, elle se réjouit de retrouver les autres dès le 2 juin.

M. CAVALIERI aimerait remercier tout le monde pour cette législature passée ensemble, qui a été très constructive, et son seul regret est de ne pas avoir été réélu. Il aurait voulu continuer ce travail ensemble pour le bien-être de la commune.

M. BLEEKER tient à saluer la présidence de M. BRADLEY, qui ne s'attendait sans doute pas à vivre une année aussi chaotique. Il aimerait aussi saluer et féliciter toutes les personnes élues et réélues au sein du Conseil municipal. Il salue également les magistrats sortants, et rappelle les propos de Casper, le plus jeune membre du public des séances plénières, qui avait dit dans la Tribune de Genève que M. COMTE était un exemple pour lui. Il salue M. JIMAJA, à présent doyen du Conseil administratif, et dont il est certain qu'il s'acquittera avec diligence et professionnalisme de ses tâches. Quant à M. FAVRE, il est la preuve pour lui qu'il n'est pas nécessaire d'être de gauche, en matière d'écologie. Il aimerait par ailleurs réagir à la lettre reçue par M. EYA NCHAMA. Il s'en dit choqué et tient à apporter toute sa solidarité à son collègue. Selon lui, M. EYA NCHAMA représente l'esprit de Genève, selon le livre de Robert de Traz. Avec cet essai, l'auteur tentait d'unir les idéaux de paix et de réconciliation entre les peuples, c'est-à-dire ceux de la Société des Nations fondée dix ans auparavant, avec les valeurs locales de justice sociale et d'humanisme qu'incarnent les grandes figures de Genève : Calvin, Rousseau et Dunant. Il se dit fier que le Conseil municipal compte des personnalités telles que celles de M. EYA NCHAMA de Mme PRUNCU CUTILE, qui, pour avoir vécu sous des régimes dictatoriaux, savent ce que sont la liberté et la démocratie. Il cite la phrase faussement attribuée à Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. » Il estime qu'elle illustre bien sa philosophie, et il conclut son discours en déclarant : « Vive la démocratie, vive le Grand-Saconnex, vive Genève, et vive la Suisse » :

Mme GARCIA MARTIN remercie tout le monde et déclare que faire cette législature était une excellente expérience. Elle y a fait de belles rencontres, et tous lui ont beaucoup apporté. Elle a pu tisser des liens d'amitié qui vont perdurer, elle se réjouit de retrouver tous ses collègues dans la commune lors de manifestation, et elle leur souhaite à tous une belle suite.

M. JIMAJA remercie le personnel communal qui fait en sorte que l'on puisse avoir des séances dans de bonnes conditions. Il remercie chacun et chacune pour ce qu'ils sont, ce qu'ils firent, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils feront encore, car les liens qui ont été tissés sont particuliers. Il connaît certaines personnes depuis 2003 et il apprécie bien des gens dans les autres groupes. Par rapport à la lettre de M. EYA NCHAMA, il signale le fait qu'il a reçu la même lettre, et que ce sont des choses qu'ils vivent au quotidien ; l'essentiel est que chacun se batte pour le « vivre ensemble », chacun à son niveau. Il ajoute qu'il est toujours bénéfique quand les idées se confrontent, car on ne peut pas avancer lorsqu'il n'y a pas d'antagonisme. C'est ce qui fait notre dynamisme et trouver des consensus est

une belle chose, car les élus sont au service de la démocratie. Quelles que soient leurs convictions, ses collègues sont des belles personnes. Il tient à saluer M. COMTE pour sa sincérité et sa loyauté. Il l'a accueilli au Conseil administratif sans lui dire que ses convictions le dérangent. M. JIMAJA se dit particulièrement ému car il a passé beaucoup de temps avec ses collègues même s'ils ne pensaient pas toujours la même chose. Il salue la sincérité et la loyauté de Bertrand, dont l'excellent travail n'a pas été assez perçu. Il s'agit de quelqu'un de digne de confiance, qui a continué de faire son travail malgré les résultats. Il est certain que celui-ci servira encore la collectivité en d'autres lieux. Il salue enfin chacun et chacune, en particulier les Verts présents, et se déclare heureux de les avoir comme camarades de partis.

Mme MICHAUD demande au Conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de M. Jean-Jacques Maulaz, ancien employé communal, au service de la voirie, décédé ce soir.

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h06.

Mme Eliane MICHAUD ANSERMET

Secrétaire

M. Francisco BRADLEY

Président